



Besoin de renseignements urgents svp

Par Kanou347

Bonjour

Je suis séparée de mon mari depuis 3 ans. A l'époque j'avais demandé l'aide juridictionnelle qui m'avait été accordée totalement pour un divorce par consentement mutuel. Mon mari n'a rien fait pendant plus d'un an et l'aide a été périmée, mon avocat était en lien avec le sien mais mon mari ne bougeait pas. Nous avons une fille en commun que j'éleve seule.

Là je travaille j'aurais droit à 25% d'aide et je n'ai aucune pension alimentaire ni même de caf, je lui ai dit que pour l'instant je mettais en stand-by car pas les moyens de payer un avocat j'ai trop de charges (crédit voiture, orthodontie, mutuelle, loyer, cantine, habillement,...)

Monsieur dît que je ne veux pas divorcer et m'intente une action en divorce.

Un reste à charge d'avocat est énorme et ils demandent des paiements en 4/ 5 fois impossible pour moi.

Je suis perdue vraiment, mon avocat m'avait dit que mon mari n'y mettait pas de la bonne volonté mais là maintenant c'est de la méchanceté.

Lui il est tranquille chez sa compagne propriétaire sans loyer à payer ni rien et moi j'assume tout.

Quoi faire ? Je n'en peux plus.

Merci par avance

Par kang74

Bonjour

Prendre un avocat , avec ou sans aide juridictionnelle, histoire de défendre vos droits .

Vous pouvez faire un crédit ...

Votre histoire n'a aucun impact, vous auriez pu commencer un divorce contentieux il y a 3 ans : vous avez choisi de ne pas le faire : ce n'est pas de son fait .

Ce pourquoi vous avez dû assumer les charges de votre enfant seule alors que vous auriez pu, peut être selon les revenus de chacun avoir une pension alimentaire, voire une pension de secours (attention, jouir d'un logement commun peut être vue une pension de secours en nature)

Lui choisit à raison le divorce contentieux puisque justement, il n'y a pas eu d'accord il y a 3 ans .

Donc aucune méchanceté, aucune injustice à faire valoir ses droits ... ou pas .

C'est même pour celà qu'un avocat est obligatoire : pour ne pas se laisser par des impressions fausses dans un sens ou un autre , pour défendre ses droits selon le cadre légal.

Par Kanou347

Je précise que mon mari était d'accord pour le consentement mutuel d'où la première démarche.

Par kang74

Le principe du divorce par consentement mutuel n'est pas d'être d'accord pour divorcer .

Mais d'être d'accord sur tout (biens, pension , enfant) jusqu'à la signature de la convention : à priori il n'était pas ou plus d'accord, et il en avait le droit : c'est le principe du consentement mutuel .

Par contre, vous aviez tout à fait le droit de ne pas attendre :si aucune convention n'est signée dans les 6 mois, on part sur un divorce contentieux .

Par Kanou347

Il a commencé à se bouger fin décembre 2023, mais c'était trop tard. Nous étions d'accord sur tout. Nous n'avons pas de biens en commun. J'étais d'accord sur le fait qu'il ne donne pas de pension car il touche k'aah. Mon avocat que j'allais voir souvent me disait d'attendre et ne m'a pas orienté vers du contentieux.

Je ne peux plus faire de crédit je suis en CDD.

Et nous nous entendons assez bien sur tout.

Voilà ce n'est pas grave il y a plus grave.

Mais je ne peux pas me permettre financièrement.

Par kang74

Vous gagnez plus de 1267e donc ?

Dans ce cas là, il n'est pas non plus anormal qu'il ne vous aide pas financièrement s'il n'a que l'AAH

C'est celui qui a le plus de revenus qui peut devoir une pension de secours .

Et que vous puissiez ou pas payer un avocat, il y aura des mesures provisoires qui risquent de vous coûter, car Monsieur sera conseillé par un avocat qui saura défendre ses intérêts .

En attendant vous êtes mariés, vous êtes solidaire des dettes qu'il peut faire et tous les biens achetés pendant le mariage sont aux deux .

Même ceux achetés après la séparation ...

Par Kanou347

Je comprends tout ça. Il touche aussi un complément de sa mutuelle donc ça lui fait presque 1500?, il n'a aucune charge mensuelle il vit en couple avec sa maîtresse propriétaire de son logement qui est payé.

Je pense avoir assez donné de ma personne en étant son aidante familiale pendant 11 ans, j'y ai laissé des plumes et monsieur ne s'est pas gêné pour me tromper à la clinique psychiatrique.

Je ne suis pas là pour me faire casser je demande des renseignements uniquement.

Par kang74

Les renseignements ont été donnés, et ce n'est pas vous casser, que de vous rappeler la conséquence de ne pas prendre un avocat .

Par de là, vu que mes réponses/conseils ne vous conviennent pas , je vous laisserais constater vous même la suite (sa maitresse est à mon avis au courant de ce qu'il peut demander)

NB / Si votre avocat ne vous a pas conseillé le divorce contentieux, c'est justement que cela ne vous aurait été pas favorable .

Qu'il vive en couple (si officiellement= il n'a pas de logement ailleurs)est une bonne chose pour vous .

Par Isadore

Bonjour,

Juridiquement, si vous n'avez pas d'avocat, vous ne serez pas représentée pendant la procédure de divorce. Le divorce sera prononcé en fonction des seules demandes de votre mari, que ce soit pour votre enfant ou pour les questions financières.

Cela fait donc de votre avocat une dépense prioritaire, à moins d'être prêt à dire oui à toutes les demandes de votre mari.

Si votre mari est logé gratuitement, il a sans doute les moyens de payer une pension alimentaire pour votre fille, même minime.

Vous n'avez pas de famille qui puisse vous aider ?

Par Kanou347

Merci pour votre réponse.

Je vais voir ce que je peux faire, mais c'est difficile entre l'orthodontie l'EDF l'eau le loyer crédit voiture assurances mutuelle loyer nourriture et toutes les dépenses pour ma fille c'est vraiment juste. Mon fils aîné est cotitulaire du crédit voiture, je n'y avais pas droit sinon. L'avocat que j'avais a été trop laxiste il aurait pu me renseigner un peu mieux.

Mais moi je veux divorcer ça fait 3 ans que je subis. Mon mari a eu rv chez son avocat le 10 janvier 2024 soit 2 semaines après que mon aide juridictionnelle s'est périmée. Et il a osé me dire tu ne veux plus divorcer ? T'es vraiment une co....e. Enfin bref je ne lui ai jamais rien demandé sauf une fois lorsque je n'avais plus de voiture, il me fallait un courrier de sa part m'autorisant à faire un crédit il m'a dit tu te démerdes, je lui ai dit et comment je fais pour aller travailler ou si je dois amener notre fille aux urgences ? Il m'a répondu : t'appelles les pompiers . Je l'aimais et je lui ai prouvé en le demandant en mariage, si j'avais su...

Il a fait pareil à sa 1re femme